



Bonjour à tous,

La pression du Corona virus perd de sa virulence mais il faut penser à tous ceux qui ont perdu des clients, des adhérents et surtout de l'argent. Nous le savons à la FREF, car pour certains il est difficile de régler leurs affiliations. Evidemment, la FREF n'est pas un commerçant, elle ne fonctionne qu'avec des bénévoles, et souvent elle avance les primes en début d'année, se faisant rembourser au fil des mois. Cela me permet de préciser que notre fonctionnement est passé de saison annuelle à saison sportive, c'est-à-dire de septembre à aout. Vous devrez donc, pour les cavaliers réadhérer et pour les associations vous ré affilier au mois d'aout.

Avec un peu de chance, tout le monde pourra reprendre ses activités équestres rapidement, en se rappelant que l'histoire Covida n'est pas terminée. Donc, attention et respectez les distances sanitaires (que je ne peux appeler des distanciations sociales, quelle horreur !!!).

**Très important :** le confinement nous rend féconds et le travail du cerveau à pour un temps remplacé le travail des jambes ou des bras. Grace au travail des moniteurs de l'école nationale de la FREF à Lyon, un nouveau brevet voit le jour. Il tord un peu les principes de cette fédération de randonneurs libertaires, en rajoutant un élément équestre, appelé « *l'équitation des grands espaces* », qui n'est pas une obligation pour accéder aux différents brevets, mais qui est un plus pour ceux qui souhaitent accéder à l'apprentissage d'une autre équitation que l'équitation sportive ou dite classique.

### **Brevet Fédéral d'Animateur FREF (BFA - FREF/FSGT)**

Ce brevet s'adresse aux Accompagnateurs Bénévoles de Promenades FREF, ainsi qu'aux Accompagnateurs de Randonnées et Guides FREF. En plus d'attester de la capacité à accompagner en sécurité et animer un groupe de cavaliers sur des promenades ou randonnées, **il atteste de la capacité à initier en extérieur des cavaliers et non cavaliers, avec des chevaux de randonnée spécialement dressés, calmes et habitués à fonctionner en groupe**, à :

- comprendre le fonctionnement d'un cheval et un groupe de chevaux (notions d'éthologie scientifique, de biomécanique...) et à en tirer les conséquences pratiques pour la sécurité du cavalier et du groupe, le bien-être des chevaux, la dynamique et le bon déroulement d'une promenade ou randonnée,
- aider le cavalier débutant ou confirmé à trouver dans la décontraction l'équilibre optimal en selle pour sa sécurité et le bien-être de son cheval aux différentes allures et en toutes circonstances en terrain varié,
- aider le cavalier à ressentir et accompagner les mouvements du cheval pour ne pas perturber sa locomotion et son équilibre en promenade ou randonnée,
- aider le cavalier à communiquer à son cheval ses intentions (ralentir, arrêter, accélérer, changer d'allure, diriger si besoin), par sa posture, sa voix, ses membres, la badine, avec des actions justes et proportionnées (à minima pour obtenir le résultat escompté),

- aider le cavalier à ne pas transmettre au cheval ses propres anxiétés et à conserver le calme en toutes circonstances,
- repérer les problèmes rencontrés par les cavaliers et proposer des exercices pour y remédier.

**Prérequis pour se présenter à l'examen :**

- être accompagnateur de promenade, de randonnée ou guide de la FREF,
- avoir un niveau d'Équitation des Grands Espaces® au moins équivalent à l'Equirandonneur® II,
- avoir suivi un stage de formation spécifique au Centre Ecole de la FREF, comprenant des modules pratiques et théoriques.
- avoir envie de transmettre ses compétences en Équitation des Grands Espaces®

**NB:** la durée du stage est déterminée après positionnement (évaluation des besoins du candidat en fonction de ses acquis et de son expérience). La formation peut être jumelée avec une formation d'accompagnateur ou de guide.

**Modalités d'examen :** l'examen comporte un test écrit ainsi qu'une épreuve pratique en situation. Les questionnaires sont obligatoirement corrigés par un autre moniteur habilité ou instructeur que celui qui assure la formation. Le test pratique est contrôlé par un instructeur de la FREF. Les tests d'examens peuvent être jumelés avec ceux d'accompagnateur ou de guide de la FREF.

Pour la FREF

Le Président Gilbert DE KEYSER